

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 4 avril 2022

Séance du 11 avril 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 11 avril à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjoint, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mme CASTRO Béatrice, Mr CINTRACT Michel, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absent excusé : Mr GAUTHIER Baptiste avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mr SIGORINI Philippe a été désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 07 mars 2022 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 11 avril 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois d'avril est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 15 000 € et les recettes prévisionnelles à 17 367 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin avril s'élevant à 19 176 €, tenant compte de la trésorerie au 11 avril d'un montant de 16 809 €.

III – Compte de gestion et administratif 2021

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 en concordance avec la trésorerie d'Auxerre sont les suivants :

Fonctionnement : Dépenses	258 419.44	Recettes	350 103.45	Résultat	+ 92 684.01
Investissement : Dépenses	201 592.78	Recettes	110 665.57	Résultat	- 90 927.21

Restes à Réaliser 2021 (RAR)

Dépenses investissement : 28 250

Recettes investissement : 31 300

Soit un excédent investissement Restes à Réaliser : 3 050 €

Résultats 2021 :

Fonctionnement : bénéfice 92 684.01

Investissement : déficit 90 927.21 € – RAR bénéfiques : 3050 € :- 87 877.21

Résultat net : + **4 806.80**

Le conseil municipal à l'unanimité, Mr Rigault ne prend pas part au vote, accepte les comptes et décide d'affecter le résultat au budget 2022.

Le résultat sera affecté au budget 2022. Affectation du résultat sur budget 2022

IV – Taxes locales

Après avoir étudié le budget en commission et avoir eu connaissance de l'Etat 1259 transmis par les Finances Publiques qui précise toutes les modifications avec le versement des allocations compensatrices et les reversements : contribution FNGIR de 26 488 € et la contribution du coefficient correcteur de 51 290 € (part reversée au département de l'Yonne), le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté décide de ne pas augmenter la fiscalité.

Les bases ayant évoluées d'environ 3,4 %, une augmentation qui n'est pas du fait de la municipalité se fera sentir auprès des contribuables.

	Base notifiée	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Fon. Bâti	331 800	38,88 %*	129 004
Taxe Fon N.Bâti	61 600	32,94 %	20 291

(*) dont taux départemental 2020 de 21,84 %

Produit total des 2 taxes locales : 149 295 €

Total des allocations compensatrices :	2 424 €
Produit prévisionnel taxe habitation :	12 025 €
A déduire prélèvement FNGIR :	26 488 €
A déduire contribution coefficient correcteur :	51 290 €

Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale : 86 129 €

V – BUDGET 2022

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté après avoir étudié le budget en commission finances et ajusté les comptes en fonction des éléments transmis par l'Etat accepte le budget 2022 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et Recettes	336 165.80 €
Investissement : Dépenses et Recettes	450 603.21 €
Total	786 769.01 €

VI – Demandes de subventions :

Le maire fait part de plusieurs demandes de subventions :

- Radio Floteurs : le conseil décide d'attribuer 200 €
- L'ASF de Courson et France Alzheimer : le conseil décide de ne pas donner suite
- Comité des Fêtes de Druyes pour participation aux structures gonflables pour le 14 juillet (les animations seront gratuites), le conseil à l'exception de Mr Cintract, Mmes Gerville Reache et Morin (membres du comité des fêtes) décide de prendre en charge le montant de 250 € souhaité par le Comité des Fêtes.

VII – Travaux

- Le maire informe le conseil que des travaux vont avoir lieu sur la RN 151 (de Coulanges sur Yonne à Courson les Carrières) du 19 avril au 1^{er} juillet. Des déviations vont être mises en place. Celle mise en place sur Druyes les Belles Fontaines le sera pour deux ou trois jours.
- Le maire rend compte de la réunion qui a eu lieu en préfecture le 8 avril avec la secrétaire générale, Mme Nani et le directeur des services, Mr Saulnier-Arrighi Jean-Philippe et lui-même pour les travaux de la place du 8 Mai. Il en ressort une obligation de mise en conformité de la salle des fêtes avec ceux de la place. Les dossiers doivent être déposés en même temps. Les devis doivent être actualisés. Les Bâtiments de France devront être de nouveau consultés. Nous

sommes obligés de repartir de zéro alors que cela fait plus d'un an que les dossiers ont été transmis à l'Etat et à la Région.

VIII – Affaires diverses

- a) La gendarmerie est venue rendre compte au maire des différentes interventions faites sur la commune en 2021.
- b) La gendarmerie a été informée qu'un vagabond circulait sur la commune en pénétrant dans différentes propriétés privées ou communales occasionnant des dégâts. La population va être informée de rester prudente et de prévenir le maire ou la mairie si l'individu est repéré.
- c) Le maire informe le conseil qu'il y a eu une réunion avec les dirigeants du Comité des Fêtes pour préparer l'ensemble des manifestations : Chasse aux œufs, vide-greniers, soirées gourmandes, fête du 14 juillet, feu du 16 juillet, bourse aux jouets, marché gastronomique.
- d) Mmes Morin et Bigé demandent de voir pour réduire le temps d'éclairage public et de l'uniformiser. Une demande sera faite auprès du service de maintenance. Il est rappelé que les tarifs énergies pour l'éclairage public ont augmenté de 60 % du kw.
- e) Mmes Morin et Bigé rendent compte de la réunion du SYVOSC. La participation des communes restera la même que l'année précédente à savoir 2,80 € par habitant et 125 € par élève.
- f) Mr Patureau demande que des entreprises soient consultées pour les travaux de voirie à réaliser sur la commune.
- g) Mr Patureau rend compte d'une réunion avec la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre qui s'est tenue à Druyes suite au traçage réalisé sur la source de Gulène.
- h) Mr Gilbertas présent dans la salle demande s'il sera possible d'avoir accès à la Guinguette le soir de l'illumination des Sources le 24 décembre. Le maire lui répond que non par rapport à des faits antérieurs. D'autre part, il propose son aide à Mr Patureau pour les problèmes d'éclairage public.

Prochain conseil le 02 mai 2022 à 20 h 30